

# L'État lance un nouvel appel à projets pour stimuler l'économie de proximité

**Le réflexe de la consommation locale s'inscrit aussi bien dans la réponse urgente face à la crise actuelle que dans la construction d'un avenir durable. Plus que jamais, les projets qui tendent à stimuler le secteur doivent être encouragés et soutenus. C'est pourquoi, dans la foulée de la campagne « j'agis pour mon canton » et suite au succès rencontré l'année passée, le Conseil d'État lance aujourd'hui un nouvel appel à projets pour soutenir l'économie de proximité et la consommation locale.**

La crise que nous affrontons est inédite. L'urgence actuelle consiste à reprendre au plus vite la maîtrise de l'épidémie pour éviter une catastrophe sanitaire, économique et sociale. Pour accompagner les mesures indispensables, des soutiens sans précédent sont déployés pour préserver les entreprises et les emplois. Mais au-delà de ces enjeux immédiats, il faut aussi que la crise agisse comme un accélérateur des transformations nécessaires. Adopter le réflexe de la consommation locale contribue non seulement à sauver des places de travail dans le contexte extraordinairement difficile que nous vivons, mais s'inscrit aussi pleinement dans une perspective de durabilité.

## **Deuxième appel à projets « ecoprox »**

Il y a un an jour pour jour, le Conseil d'État lançait un premier appel à projets pour soutenir le commerce de proximité, dynamiser les centres des villes et villages, promouvoir la consommation locale ou encore stimuler les partenariats. Ce nouveau domaine d'intervention rejoignait pleinement ses ambitions pour la fin de la législature, en collaboration avec les quatre régions et dans une logique de développement durable. Cet appel à projets « ecoprox » avait connu un succès réjouissant : 75 dossiers avaient été déposés, parmi lesquels le canton avait soutenu les treize actions les plus prometteuses. Dans le dossier joint au présent communiqué figure un bilan de cette première édition, ainsi que des témoignages et exemples concrets de ce qui a été réalisé.

Dans le contexte de la crise actuelle, le Conseil d'État a décidé d'accélérer le lancement de ce deuxième appel. Les critères et modalités demeurent inchangés et toutes les informations et formulaires utiles sont disponibles sur [www.ne.ch/economiedeproximite](http://www.ne.ch/economiedeproximite). Le délai pour soumettre des projets est fixé au 31 janvier 2021 à l'adresse [neco@ne.ch](mailto:neco@ne.ch).

## **Appel à la population**

Après s'être mobilisé durant tout l'automne aux côtés de nombreux partenaires dans le cadre de la campagne « J'agis pour mon canton », c'est avec conviction que le Conseil d'État relaie aujourd'hui l'appel lancé à la population sous forme de bonnes résolutions :

- Je consomme le plus possible de produits de la région ;
- J'achète ce dont j'ai besoin dans les commerces locaux ;
- Je choisis des entreprises du canton pour mes travaux et mandats ;
- Je fais tous mes achats de Noël ici ;
- Je relaie la campagne autour de moi et j'affiche mon soutien.

En plus d'appliquer ces bonnes résolutions, le Conseil d'État invite chacune et chacun à afficher son soutien à la campagne sur les réseaux sociaux, à laisser son témoignage sur le site internet [www.aqir-ne.ch](http://www.aqir-ne.ch) (cliquer sur « je m'engage ») ou encore à commander du matériel de promotion pour renforcer encore davantage la visibilité et l'impact de la campagne.

Si nous nous y mettons toutes et tous, notre action fera la différence !

**Les demandes de soutien dans le cadre de l'appel à projets « ecoprox » peuvent être envoyées jusqu'au 31 janvier 2021 à l'adresse [neco@ne.ch](mailto:neco@ne.ch). Les conditions de participation, les critères d'évaluation et le formulaire à remplir sont disponibles sur le site [www.ne.ch/economiedeproximite](http://www.ne.ch/economiedeproximite).**

**Contacts:**

**Jean-Nat Karakash, chef du Département de l'économie et de l'action sociale,  
tél. 032 889 68 00 ;**

**Caroline Choulat, cheffe de service adjointe du service de l'économie,  
tél. 032 889 48 08.**

Neuchâtel, le 11 novembre 2020